



Le Poulainvillois

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

- Mardi de 11h à 12h30
et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

Téléphone : 03.22.43.26.16

Site Internet :

www.ville-poulainville.fr

Messageries :

- m.caridroit@amiens-metropole.com
- mhblandurel@poulainville.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- Lundi au vendredi de 11h à 15h
 - Samedi de 10h30 à 12h
- Téléphone : 03.22.43.46.19

ALERTES SIRENE

- Chaque premier mercredi du mois 11h45 : test de fonctionnement.
- 3 cycles de 1mn 41s séparés de 5s: alerte.
- Sonnerie de 30 s: fin d'alerte.

Toutes les infos sur ville-poulainville.fr/mairie/alertes

Edito.	1-2-3
Réunion de conseil municipal du 13 Décembre 2021	4-5
La vie municipale	6-7 8-9
La vie associative.	10-
Coupon-réponse-Affiche	11-12
Enquête communale	13

ÉDITO DU MAIRE

Fidèles à la tradition, le Conseil municipal et moi-même, vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022. Qu'elle vous apporte la santé, la joie au sein de vos familles et de la réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Les années 2020 et 2021 ont été vécues de manière très particulière par bon nombre d'entre nous.

Le monde entier a dû faire face contre toute attente à une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui est venue fortement ébranler nos certitudes ainsi que nos repères culturels, sociaux et économiques. La covid, le confinement, l'isolement, le chômage partiel, la fermeture administrative des commerces, des entreprises, des lieux de sports, de culture et la perte d'emplois ont marqué mentalement, physiquement et financièrement nos concitoyens.

Certains ont été dans la peine pour diverses raisons : maladie, deuil, perte d'autonomie ou simplement solitude et précarité.

Je vous exprime ma profonde sympathie et mon soutien en espérant que nous retrouverons très rapidement du lien social.

Nous ne sommes pas sortis de cette épreuve, mais nous savons que le quotidien va progressivement reprendre son cours, même si des évolutions seront inévitables tant dans l'organisation du travail, que dans l'évolution des métiers et des priorités des collectivités.

Je veux croire que cette nouvelle année sera porteuse de grands espoirs pour la médecine et la lutte contre la covid.

2022 devra ouvrir la voie à un avenir plus serein pour des hommes et des femmes plus solidaires entre eux, plus raisonnables, plus investis dans la protection de la nature et de l'environnement en général.

.../...

Je souhaite féliciter comme ils le méritent, nos divers acteurs économiques et sociaux qui assurent aux administrés, le bien vivre et le bien être dans notre village.

- Nos commerçants, nos industriels, nos artisans, et nos agriculteurs, pourvoyeurs d'emplois qui participent à l'expansion de la commune et à sa renommée.

- Notre corps médical et paramédical, les incontournables qui prennent soin de la santé de nos patients pendant cette crise sanitaire.

- Les dirigeants et bénévoles de nos associations sportives, culturelles et de loisirs qui offrent une variété d'activités extra scolaires, extra professionnelles à nos enfants et adultes. Vous tissez le lien social entre les individus, les familles, les générations, les nouveaux et les anciens habitants. Vous participez grandement à l'animation de la commune en organisant des manifestations, des voyages et offrir les meilleurs services à vos adhérents.

- Nos enseignants et les Atsem qui prennent en charge avec compétence et dévouement l'instruction et l'éducation de nos enfants.

- Nos agents municipaux et les personnels du centre de loisirs qui assurent le bien-être des enfants à la cantine et dans les activités périscolaires.

- Nos employés techniques que l'on rencontre çà et là, affairés à réparer, nettoyer, tondre ; et vous nos employés administratifs, qui accueillez et renseignez nos habitants avec patience et compétence.

- Nos gendarmes et nos pompiers qui interviennent avec rapidité et efficacité sur notre territoire. Nous avons bien besoin de vous aussi.

- Mais aussi l'équipe des jardiniers bénévoles qui nettoient, taillent, plantent, décorent les espaces publics de la commune.

- Et vous, Poulainvillois et Poulainvilloises qui participez à rendre notre commune accueillante et gaie en fleurissant vos demeures et en illuminant vos maisons pour les fêtes.

- Sans oublier la nouvelle équipe municipale qui a pris ses fonctions début 2020 et qui m'apporte tout son soutien. A chacun d'entre vous, membres du Conseil municipal et du CCAS qui échangez vos idées et œuvrez dans diverses commissions.

A toutes et tous, un grand merci.

Malgré la crise, nous avons poursuivi les aménagements pour toujours améliorer notre cadre de vie et les travaux réalisés ou en cours d'exécution, sont pour les plus importantes :

- L'enfouissement des réseaux dans la traversée du village sur la RN 25, sous maîtrise d'œuvre FDE. .../...

- Le relamping avec des Led pour l'éclairage public, sous maîtrise d'œuvre FDE.
- La mise en place d'un automate de gestion à distance des installations de chauffage de la salle des fêtes, sous maîtrise d'œuvre FDE.
- L'installation d'une antenne rue Philippe Obaton, par TDS et Orange, pour l'amélioration des échanges téléphoniques sur mobiles.
- La réfection de la voirie de la rue Irénée Deflesselles avec enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public, sous maîtrise d'œuvre d'Amiens Métropole.
- La signalétique sur les voies métropolitaines, réalisée par Amiens Métropole
- La mise en place de défibrillateurs, par Amiens Métropole, au stade Claude Xantippe, à l'école de musique et à la bibliothèque ; et par la Commune, à la Mairie, au groupe scolaire, à la salle des fêtes et la maison médicale
- La signalétique sur les voies communales.
- La rénovation de la voie communale entre Coisy et la RN 25, sur le territoire de Poulainville.
- La rénovation du tronçon de la rue Saint Hubert, en sortie du bourg jusqu'à la benne à déchets verts.
- La rénovation des trottoirs rue Jacques Brel, rue Jacques Prévert et le prolongement de la rue Georges Brassens.
- L'aménagement d'un boulodrome.
- Le lancement de la procédure de révision du PLU.
- L'aménagement d'une voie verte le long de la RN 25 de Poulainville à Amiens, sous maîtrise d'œuvre de la DRÉAL, cofinancé par Amiens Métropole avec participation de l'Etat.

Tous ces aménagements ne seraient pas réalisables sans le développement des entreprises et des emplois sur notre territoire.

Car l'emploi est la première mesure sociale que nous pouvant donner à une personne. C'est pourquoi nous accordons une telle priorité au développement économique qui, seul, peut créer des emplois sans augmenter les impôts.

C'est pour cela qu'il nous faut persister à unir nos efforts afin de préserver cette dynamique qui fait la force et l'attractivité de notre commune. Enfin pour terminer, je vous renouvelle à toutes et tous mes meilleurs vœux, vœux d'espoir, d'optimisme, de liberté et de futur retrouvé qui sont le moteur de notre quotidien.

Très belle et heureuse année 2022 à tous.

LA VIE MUNICIPALE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

Urbanisme-Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Convention avec Amiens-Métropole. Avenant n°1.

Le Conseil Municipal de Poulainville, lors de sa séance du 27 mai 2021, a décidé de renouveler la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols jusqu'au 01 juillet 2027 avec Amiens-Métropole.

Le Code des Relations entre le Public et l'Administration donne droit à toute personne de saisir l'administration par voie électronique (SVE) à compter du 01 janvier 2022. Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la mise en place de ce Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme.

Convention plateforme multiservices. Avenant n°1.

Il est désormais possible pour les communes d'avoir recours ponctuellement à du personnel administratif pour pouvoir répondre à certains besoins. Il est décidé d'approuver l'avenant n°1 à la convention plateforme multiservices et autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1. Voté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle Foyer de vie ADAPEI

Dans le but de motiver les résidents à la pratique d'une activité physique, il est demandé une aide pour l'achat de matériel sportif. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 €. Voté à l'unanimité.

Avis sur parc éolien à Rubempré

La SARL Les Vents de la Plaine Picardie a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Rubempré. En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à enquête publique. Le conseil municipal est appelé à donner un avis sur ce projet. Après discussion, l'assemblée émet un avis défavorable à ce projet.

Vente serre de jardin

Le Maire informe l'assemblée qu'une serre de jardin non utilisée et appartenant à la commune a été proposée à la vente. Cette vente a été soumise à l'offre la plus intéressante, soit un montant de 160.00 euros. Voté à l'unanimité.

Décision Modificative n°2

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster le budget pour passer les écritures de cession concernant la vente d'une serre, il convient de prendre en compte la recette au chapitre 024 pour la somme de 160 euros. Cette somme sera équilibrée par une dépense au chapitre 21, article 2183 pour la somme de 160 €. Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Projet de télégestion énergétique de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Télégestion Énergétique de la salle des fêtes, pour un montant estimé à 13.257.13 € HT, soit 15 908.56 € TTC correspondant au chiffrage présenté par la Fédération Départementale d'Énergie, y compris frais de maîtrise d'œuvre.

Le montant de la subvention DSIL serait de 3.977.00 €, de la FDE de 2.818.00 €, la commune en Fonds propre 6.462.00 € dont 2.505.28 € de TVA. Voté à l'unanimité.

(Suite)

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Projet d'équiper les ERP de défibrillateurs

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'équiper les établissements recevant du public, de défibrillateurs pour un montant estimé à 6.583 € HT, correspondant au devis présenté par le fabricant SODIAC SAS.

Subvention Etat DETR : 40% du montant HT des travaux, soit 2.633 € ; Part revenant au maître d'ouvrage en Fonds propre 5.266.60 € TTC dont 1.316.60 € TVA. Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Projet d'installation de purificateurs d'air

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'installation de purificateurs d'air dans les locaux scolaires, de cantine et de loisirs pour un montant estimé à 10.600 € HT, correspondant aux devis présentés.

Subvention Etat DETR : 40% soit 4.240 € ; Part revenant au maître d'ouvrage en Fonds propre : 8.480 € TTC dont 2.120 € TVA. Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Projet de modernisation des installations de vidéoprotection.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de complément et de modernisation des installations de vidéoprotection dans la commune pour un montant estimé à 103.215.00 € HT, correspondant aux devis présentés.

Subvention Etat DETR : 40% soit 41.286 € ; Subvention Conseil Départemental de la Somme : 40% soit 41.286 € ; Part revenant au maître d'ouvrage en Fonds propre : 41.286 € TTC dont TVA 10.643 €. Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle multi-activités

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle multi-activités du groupe scolaire pour un montant estimé à 22.104.00€ HT, 26.236.00€ TTC correspondant au chiffrage présenté par la Fédération Départementale d'Énergie, y compris frais de maîtrise d'œuvre. Subvention DETR : 8.842.00 €, FDE : 2.728.00 €, Commune Fonds propre : 14.666.00 €. Voté à l'unanimité

Portant sur la création d'emploi permanent (contrat 3 ans)

Compte tenu d'un décès et d'un départ en retraite, il convient de renforcer le service technique et le service de restauration scolaire. Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet relevant de la catégorie C au service technique. La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet relevant de la catégorie C au service de restauration scolaire. 13 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

Instauration du RIFSEEP

Il est nécessaire de transposer le Régime Indemnitaire actuel en Régime Indemnitaire prenant en compte les Fonctions, les Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel de chaque agent. Pour cela, le RIFSEEP doit être instauré au 01 janvier 2022. Voté à l'unanimité.

(suite)

Organisation du temps de travail

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées. Vu les avis du comité technique du 09 novembre 2021 et du 7 décembre 2021, il est décidé d'adopter la proposition du Maire, voté à l'unanimité.

Mise en place du temps partiel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Le temps partiel sur autorisation s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées. Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité. Voté à l'unanimité.

Instauration de la journée de solidarité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire. Le Conseil Municipal décide d'instituer la journée de solidarité le lundi de Pentecôte. Voté à l'unanimité.

Compte personnel de formation

Le compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics, a pour objectifs de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation au sein de la collectivité. Prise en charge des frais pédagogiques : Plafond par action de formation : 500 euros. Voté à l'unanimité.

UNE BABY-BOURSE RÉUSSIE AVEC 30 EXPOSANTS ET PRÈS DE 300 VISITEURS

Ce rendez-vous habituel du 11 novembre a attiré dès l'ouverture de nombreux parents, souvent accompagnés de leurs enfants. Matériels de puériculture, livres, jouets, landaux... ont trouvé preneur. "C'est une belle manifestation dans une ambiance familiale. De bonnes affaires sont faites à quelques semaines de Noël" témoignait une maman à la sortie.



LA VIE MUNICIPALE

C'ÉTAIT LE 11 DECEMBRE

Parce que les jouets font partie de la magie de Noël, le Père Noël est passé tôt à Poulainville et a distribué ses cadeaux aux enfants scolarisés dans la commune tout en respectant les règles sanitaires. Il est également passé à la cantine le 16 décembre.

**MERCI AUX POULAINVILLOIS QUI FONT RAYONNER LE VILLAGE**

Le jury des maisons illuminées est passé ce 28 décembre et a sélectionné 10 propriétés. La liste des nominés 2021 est, par ordre alphabétique, la suivante :

- M. BOUTE Christophe 11 Route Nationale
- M. DEMANESSE Jean-Jacques 6 Place du Millénaire
- Mme GAFFÉ Michèle 3 Rue Joliot Curie
- M. GRANDMOUGIN Lionel 7 rue de la Pommeraie
- M. LESTURGEZ Bernard 8 rue Claude Debussy
- M. LEVERT Fabrice 15 rue de la Pommeraie
- M. OLIN Aymeric 13 rue de la Pommeraie
- Mme FAUCHEUX Céline-M. PETIT Xavier 10 rue Claude Debussy
- Mme PILLET Laetitia-M. HUGET Stéphane 14 chemin de Perriot
- Mme CAZY Sylvie-M. SADAoui Ali 3bis rue de Longpré



Les 10 familles sélectionnées recevront un cadeau sous forme de bon d'achat à la jardinerie BOTANIC d'une valeur de 30€. Merci à la cinquantaine de Poulainvillois qui égayent la commune en installant des décors féériques et qui rivalisent d'imagination pour faire partager la magie de Noël.

UN NOUVEAU SERVICE OFFERT AUX USAGERS POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

A compter du 1er janvier 2022, le dépôt en ligne pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (PC-DP-CU) est un nouveau service offert aux usagers.

Connectez vous au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) à l'adresse suivante : <https://urbanisme.amiens-metropole.com/gnau/?ref=METRO#/>

Le dépôt en ligne est un nouveau service mais n'est pas une obligation. La mairie continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, dans les mêmes délais légaux de traitement.

Pour garantir la qualité et recevabilité de votre dossier :

- Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux.
- Préparer l'ensemble des pièces nécessaires aux bons formats (PDF, JPG, JPEG, PNG)

LA VIE MUNICIPALE

COLLECTE DES ENCOMBRANTS : RAPPEL DES CONSIGNES

La collecte trimestrielle des encombrants a lieu à Poulainville le 3ème jeudi du mois de janvier, avril, juillet et octobre.

- Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique et doivent être sortis la veille après 19h ou le jour même avant 5h.
- Sont acceptés : mobilier d'intérieur monté ou démonté, électroménager, électronique, mobilier de jardin, vélo, poussette, évier en inox ...
- Sont refusés : déchets de construction, meubles en céramique, menuiseries extérieures (portes, fenêtres, volets ...), ferrailles, déchets dangereux, pièces automobiles.

Les informations détaillées sont sur [www.ville.poulainville.fr/vie pratique](http://www.ville.poulainville.fr/vie_pratique).

GRIPPE AVIAIRE : NIVEAU DE BIOSÉCURITE MAXIMAL

L'épizootie d'influenza aviaire s'accélère en Europe et est présente en France ; le Nord est concerné. C'est une maladie virale très contagieuse. Elle affecte les oiseaux sauvages ou domestiques et peut provoquer une mortalité importante. Elle est sans danger pour l'homme. Les particuliers possédant des basse-cours doivent être vigilants afin d'éviter la propagation de la maladie. Toutes les informations sur la maladie et mesures de biosécurité sont disponibles sur <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire>

LUTTE CONTRE LES RONGEURS

L'action de contrôle des rongeurs est toujours en cours dans la commune. Ce sont 69 boîtes qui ont été disposées dans différents lieux publics par la société "Hygiène contrôle Haut de France". Fin décembre, la population des rongeurs était bien maîtrisée car près de 90% des postes n'étaient pas visités. Il est rappelé que pour garder une efficacité maximale, il est recommandé de ne pas manipuler ces boîtes noires.

**OPÉRATION "COLLECTE DES SAPINS"**

Un ramassage de sapins est programmé dans la commune le **mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h**. Merci à ceux qui sont intéressés de déposer leur sapin de façon bien visible devant leur habitation.

DÉCOUVRIR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Parce que le numérique n'est pas toujours évident et suite au succès de l'atelier "profiter pleinement de son smartphone", la commune vous propose en partenariat avec Orange, un nouvel atelier "**Découvrir les réseaux sociaux**". Comme le précédent, cet atelier est collectif (5 à 10 personnes), gratuit et ouvert à tous ; quel que soit votre niveau de connaissance **et quel que soit votre opérateur**. Nous vous invitons à participer à cet atelier d'une heure environ, salle des associations (face à la mairie) le jeudi 20 janvier 2022 à 14 h 00 ou 15 h 30. Inscription à la mairie aux horaires d'ouverture ou par téléphone 03.22.43.26.16.



OPÉRATION "HAUTS DE France PROPRES 2022"

Cette année, l'opération se déroulera en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves de Poulainville. RDV petits et grands samedi 19 mars à 09h00 devant la mairie de Poulainville.

REPAS DES AINÉS DU 02 AVRIL : CONFIRMEZ VOTRE PARTICIPATION

Suite au report du repas programmé initialement le 12 décembre dernier, la municipalité espère pouvoir retrouver ses aînés le 02 avril prochain. Afin de faciliter l'organisation du repas, nous vous remercions de confirmer de nouveau votre participation. **Les inscriptions doivent impérativement nous parvenir avant le 10 mars** (bulletin de participation joint à ce Poulainvillois). Le respect des règles sanitaires sera indispensable (dont passe vaccinal actuellement). Les personnes confirmant leur participation au repas et ayant des difficultés de déplacement peuvent le mentionner sur le bulletin de participation. Un membre du conseil municipal passera les prendre et les reconduira à leur domicile.



JOURNÉE PORTES OUVERTES À L'UPJV

Dans le contexte sanitaire actuel, l'Université Picardie Jules Verne adapte son format et propose un programme hybride pour sa journée portes ouvertes. Cette nouvelle édition se déroulera le samedi 29 janvier de 9h30 à 16h30.

AGENDA PREMIER SEMESTRE 2022 (PROVISOIRE)

- 12 mars : Inauguration maison de santé et agrandissement groupe scolaire
- 19 mars : Nettoyage de printemps dans le cadre "Hauts de France propres"
- 02 avril : Repas des Aînés
- 16 avril : Chasse aux œufs et spectacle de magie
- 1er mai : Prix cycliste de Poulainville
- 8 mai : Célébration de l'Armistice
- 29 mai : Fête des Mères-réception des mamans
- 11 juin : Rèderie et fête foraine
- 12 juin : Fête foraine

LA VIE ASSOCIATIVE

DU NOUVEAU CHEZ NOS ANCIENS COMBATTANTS

Lors de la cérémonie du 11 novembre dernier, Eros Vermeij, âgé de 20 ans a remplacé au pied levé le camarade Jean-Pierre. Un beau geste pour ce jeune étudiant en histoire à la faculté d'Amiens et réserviste ; déployé aux côtés d'actifs lors de différentes missions "Sentinelle" à Sarcelles et Lille.

René Pierre-Louis, Président de l'association remercie l'ensemble des Poulainvillois qui ont participé à la démarche annuelle des calendriers qui permet de financer les actions menées par l'association. Il souhaite que 2022 permette la réalisation de vos projets et surtout qu'elle vous garde, vous et vos proches, en bonne santé.

**L'APE ORGANISE SON LOTO LE 13 MARS**

L'Association de Parents d'Elèves de Poulainville vous propose de réserver le 13 mars après-midi pour son projet de loto. D'autres informations vous seront fournies dans les prochaines semaines.

FIN D'ANNÉE POUR LA FORMATION MUSICALE

Photo d'un après-midi animé par Guilène, Professeur de formation musicale et d'éveil à la musique à l'école CANTABILE avec ses tous jeunes élèves.

**POULAINVILLE BOUGEONS ENSEMBLE VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2022**

Le conseil d'administration de PBE vous présente ses vœux pour une bien meilleure année 2022. En respectant les décisions gouvernementales, des propositions de sortie pourraient vous parvenir prochainement dans votre boîte aux lettres. Les adhérents de l'année 2020 se verront offrir la gratuité de la carte d'adhésion pour l'année 2022.

LA PÉTANQUE POULAINVILLOISE VOUS PRESENTE SES VOEUX

Le bureau de l'association vous présente ses meilleurs vœux pour 2022. Dès que le climat le permettra, rendez-vous aux terrains de boules rue Georges Brassens, les mardis et vendredis à partir de 14h00. L'inscription à l'association est de 10€ pour l'année. Contacts : Mr LEDREUX 07.72.01.81.73 ou Mr BOUTÉ 06.75.22.97.84

CONFIRMATION DE PARTICIPATION**REPAS DES AÎNÉS DU SAMEDI 02 AVRIL 2022**

(à déposer en mairie impérativement avant le 10 mars).

Nom-Prénom :

Adresse :

N° de Tél :

participera au repas des Aînés.

Au total, cela fera :

√ + 66 ans (gratuit)	... personne (s)	0 €
----------------------	------------------	-----

√ Conjoint (- de 66 ans) : (25 €)	... personne (s)	€
-----------------------------------	------------------	---

Total :	€
----------------	-------	---

Paiement dès l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public (pour les conjoints n'ayant pas réglé le repas prévu en décembre).

Mentions légales

Le Maire de POULAINVILLE sise à Poulainville (80260), Place du 8 mai, est responsable du traitement de vos données et a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Les données recueillies lors des inscriptions aux différentes manifestations de fin d'année sont nécessaires à la gestion des participations. Ce traitement permet l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données sont destinées à la Mairie de Poulainville. Les bulletins d'information de l'année en cours sont transmis une fois par an à la Bibliothèque d'Amiens-Métropole. Elles sont conservées pour une durée d'un an.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie, Place 8 Mai 80260 Poulainville ou par mail mairie.poulainville@laposte.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Ensemble, soyons magiques !

Hauts-de-France
PROPRES

#hdfpropres

> 18, 19 et 20 mars
participez au nettoyage
de la Nature !

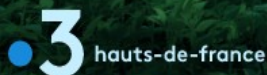


Poulainville
Samedi 19 mars – 9h 00
RDV devant la mairie

RETROUVEZ
LES POINTS DE COLLECTE SUR

hautsdefrancepropres.fr

Partenaires



Partenaires financiers



Mécènes





TRANSPORTS EN COMMUN : ENQUÊTE COMMUNALE

Certains d'entre vous qui empruntent ou qui souhaiteraient emprunter le bus, éprouvent des difficultés dues aux horaires, aux fréquences et à la durée des déplacements des transports en commun pour se rendre à Amiens.

Pour justifier une requête auprès des Adjoints d'Amiens Métropole, je vous suggère de compléter le tableau pour faire apparaître les différences entre vos pratiques actuelles et vos besoins, notamment pour rejoindre le travail, les centres éducatifs, culturels, sportifs, commerciaux ou de santé d'Amiens.

Merci de votre retour dans la boîte aux lettres de la mairie, ou par l'intermédiaire des élus et des employés communaux mais aussi par mail à m.caridroit@amiens-metropole.com **avant le 22 janvier 2022.**

JOURS	ACTUELLEMENT				VOS SOUHAITS				
	Départ Retour	STATION DE DÉPART	HORAIRES	STATION D'ARRIVEE	HORAIRES	STATION DE DÉPART	HORAIRES	STATION D'ARRIVEE	HORAIRES
LUNDI	Départ Retour	POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE	
MARDI	Départ Retour	POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE	
MERCREDI	Départ Retour	POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE	
JEUDI	Départ Retour	POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE	
VENDREDI	Départ Retour	POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE	
SAMEDI	Départ Retour	POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE		POULAINVILLE	

FAMILLE :

Nombre d'Utilisateurs :

USAGE DU RESEAU AMETIS :

jamais

occasionnel (1 à 4 fois/mois)

régulier (plus d'1 fois/semaine)

ipns